

Date de convocation : 24 septembre 2015

Date d'affichage : 8 octobre 2015

Date de réunion : 5 octobre 2015

ORDRE DU JOUR :

- Fêtes : Repas des aînés
Spectacle de Noël pour les enfants
- Loyer maison communale
- Prix du repas à la cantine scolaire et garderie
- Bornage réserve artisanale
- Budget CCAS
- Organisation des élections Régionales
- Loi NOTRe
- Dossier ADAP
- Bilan d'activité de la CCVS
- Questions diverses

Présents : MM Jean-Louis BRUXELLE, Jean-Luc LOGIEST, Mme Odile DERYCKE , Joël EUZENAT, Éric DUBUS, Freddy BOULINGUEZ ,Christophe BOUTHORS , Éric DERNIS, Didier DOMONT, Mme Valérie FERRON, François GAUDIN, Pascal MERLIN, Laurent VANZWAELMEN, Jacky YOLLENT.

Excusé : *M. Johnny DERISBOURQUE donne pouvoir à M. Jacky YOLLENT*

Secrétaire de séance : M. Éric DUBUS

Le Compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie M. Jean-Luc LOGIEST qui est à l'initiative de l'exposition sur la première guerre mondiale. Cette exposition qui a été mise en place à la salle polyvalente du 12 au 20 septembre a été très appréciée des visiteurs. M. le Maire remercie également toutes les personnes qui ont apporté leur aide et plus spécialement les volontaires dont deux équipes féminines qui ont passé la nuit dans la salle pour assurer le gardiennage.

FETES

Repas des aînés

M. le Maire propose :

- *de reporter le repas des aînés au samedi 12 décembre 2015 en raison du Téléthon qui aura lieu le vendredi 4 décembre,*
- *De confier à M. DERUMIGNY, traiteur à Villers Bretonneux la réalisation du repas*

- De commander le champagne à la société MARISY (48 bouteilles)
- De ne pas renouveler les invitations aux Député et conseillers départementaux, compte tenu de l'augmentation de leur nombre et de l'incertitude de leur présence. Ceci permettra de ne pas désorganiser la table d'honneur.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour les propositions ci-dessus.

Spectacle de Noël pour les enfants

Deux devis sont proposés pour un spectacle d'une durée de 50 minutes :

- Rafistol, spectacle assuré par deux comédiens sur le thème des clowns, musiciens et marionnettes pour un coût de 800 € TTC
- Frédéric Loth, spectacle de magie proposé par une personne pour un coût de 655 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'engager le spectacle RAFISTOL et donne son accord à l'unanimité .

LOYER MAISON COMMUNALE

M. le Maire informe l'assemblée que le loyer de la maison communale n'a pas été modifié depuis la signature du bail qui date du 1er octobre 2001. Après en avoir discuté avec Madame DIOT, il propose d'établir un avenant pour permettre d'ajuster le loyer en fonction de l'indice délivré chaque année par l'INSEE.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

PRIX DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE

Le montant du repas facturé par la NORMANDE est de 2.88 €

Le prix du repas pour l'année 2014/2015 était de 3.90 €

Le prix coutant du repas, charges de personnel comprises est supérieur à 8 €.

Le conseil municipal décide de porter le prix du repas à 3.95 € pour l'année scolaire 2015/2016.

Le prix de la garderie est ainsi fixé :

	Garderie ½ journée	Garderie journée
1 enfant	(2.00 € en 2014) 2.05 €	(3.40 € en 2014) 3.50 €
A partir du 2 ^{ème} enfant	(1.60 € en 2014) 1.65 €	2.50 € en 2014) 2.55€
Garderie du mercredi midi	(1.40 € en 2014) 1.45 €	(2.50 € en 2014) 2.60 €

Les nouveaux tarifs seront appliqués à partir du 1^{er} janvier 2016.

PRIX DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Prix de location de la salle polyvalente à partir du 1^{er} janvier 2016 :

Personnes extérieures au village : 510 € (500 € en 2014)

Habitants de Vecquemont : 235 € (230 € en 2014)

Le tarif de location des barnums reste inchangé :

- 5 X 6 mètres : 50 €
- 5 X 9 mètres : 60 €

En ce qui concerne le prêt des tables et des chaises, Mr le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'en revoir l'organisation. En effet, les employés communaux passent beaucoup trop de temps à porter et récupérer le matériel chez les habitants, d'autant plus qu'ils sont souvent contraints de passer plusieurs fois chez les particuliers.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- *Seuls les plateaux et bancs pourront être prêtés aux habitants sous réserve que les barnums ne soient pas loués.*
- *Les demandes de plateaux et de bancs devront être enregistrées à la mairie.*
- *Les livraisons auront lieu le vendredi ou la veille des jours fériés à 8 h 15.*
- *La reprise du matériel aura lieu exclusivement le lundi ou mardi matin à 8 h 15.*

En cas d'absence du demandeur, le matériel ne sera pas livré. De même, pour la reprise du matériel, si le demandeur est absent, il devra prendre contact avec la mairie et restituer le matériel lui-même.

Ces nouvelles dispositions prendront effet au 1^{er} novembre 2015.

SALLE POLYVALENTE

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite d'un courrier de M. Hoguet concernant les nuisances de la salle des fêtes, une lettre de l'Agence Régionale de Santé a été reçue pour sensibiliser la mairie à ces problèmes et trouver des solutions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- *De maintenir le portail ouvert lorsque la salle est occupée*
- *De demander deux chèques de caution d'un montant chacun de 500 € : un pour les dégradations éventuelles de la salle et un deuxième pour le non-respect du règlement.*
- *D'effectuer un contrôle du limiteur de son.*

Un nouveau règlement sera établi et soumis au Conseil Municipal pour approbation, puis affiché dans la salle et sur la scène.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

BORNAGE ZONE ARTISANALE

M. le Maire informe le Conseil que M. Bruno VASSEUR a clôturé sa pâture située en mitoyenneté avec une parcelle communale. Pour garantir les limites de propriété, un devis de bornage a été demandé à la société METRIS. Le montant de ce devis s'élève à la somme 940.50 €.

Une lettre sera adressée à M. Bruno VASSEUR pour lui demander de déterminer avec M. le Maire les limites de propriété. En cas de difficulté, le géomètre sera sollicité pour effectuer le bornage et les frais seront partagés entre Mr Vasseur et la commune.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de garantir les limites de propriété.

BUDGET CCAS

M. le Maire informe l'assemblée que l'article 79 de la loi 2015-991 permet aux communes de moins de 1500 habitants de supprimer le CCAS par décision du conseil municipal.

*Considérant que le CCAS de Vecquemont ne possède pas de biens propres,
Considérant que le Budget du CCAS est uniquement approvisionné par une subvention communale*

Le Conseil Municipal décide de supprimer le budget du CCAS à partir de l'année 2016.

Les membres de la commission du CCAS continueront à être sollicités en cas de besoins.

Loi NOTRe

Il s'agit d'un projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République. Cette loi prévoit entre autre l'évolution de l'intercommunalité. Le seuil des EPCI est fixé à 15 000 habitants ce qui entraînera des fusions. La Communauté de Communes du Val de Somme sera sans doute amenée à intégrer tout ou une partie des communautés de communes voisines. Dans notre département, il existe 10 communautés de communes supérieures à 15 000 habitants et 21 inférieures à 15 000 habitants avec des disparités importantes au niveau des taux d'imposition, de l'endettement et des charges de personnel.

M. le Maire adressera à chaque conseillers une synthèse sur la loi NOTRe pour information.

ORGANISATION DES ELECTIONS REGIONALES

Dimanche 6 décembre 2015			
8 H – 10 H 30	JL.LOGIEST	F.GAUDIN	E.DUBUS
10 H 30 – 13 H 00	J.EUZENAT	J.DERISBOURGUE	
13 H 00 – 15 H 30	JL BRUXELLE	F.BOULINGUEZ	
15 H 30 – 18 H 00	O.DERYCKE	J.YOLLENT	E.DERNIS

Dimanche 13 décembre 2013			
8 H – 10 H 30	JL.LOGIEST	F.GAUDIN	L.VANZWAELMEN
10 H 30 – 13 H 00	V.FERRON	J.EUZENAT	F.BOULINGUEZ
13 H 00 – 15 H 30	E.DUBUS	C.BOUTHORS	JL.BRUXELLE
15 H 30 – 18 H 00	E.DERNIS	P.MERLIN	O.DERYCKE

DOSSIER Ad'Ap

Le projet d'accessibilité pour la mairie, confié au cabinet RANSON a dû être revu. L'accès sera réalisé sur la partie gauche de la mairie, ce qui limitera l'impact visuel. Une sortie de secours sera aménagée au niveau de la fenêtre la plus à droite de la façade (salle du conseil municipal) . M. MERLIN s'interroge sur le sens d'ouverture de cette porte. Il sera sans doute nécessaire d'élargir la porte intérieure d'accès à la salle des délibérations.

En ce qui concerne l'église, les travaux nécessaires à l'accessibilité sont beaucoup plus complexes et seront de nature à détériorer l'aspect visuel de ce monument ancien. Compte tenu de la faible fréquentation de ce lieu culturel (une messe par trimestre), de l'importance du coût des travaux et surtout de la détérioration du site, une dérogation a été demandée. La commune a néanmoins proposé la pose de deux mains courantes au niveau de l'escalier de façade ainsi que des bandes tactiles au sol. Les deux dossiers ont été déposés à la Préfecture.

**BILAN D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME
RAPPORT D'ACTIVITE 2014 DU CENTRE AQUATIQUE CALYPSO
RAPPORT 2014 ASSAINISSEMENT COLLECTIF
RAPPORT 2014 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU
POTABLE 2014.**

M. le Maire rappelle qu'en application du Code Général des collectivités Territoriales, les bilans et rapports mentionnés ci-dessus doivent être présentés au Conseil de Communauté et communiqués à chaque Conseil municipal des communes membres. Ces documents adoptés par le Conseil de Communauté sont à la disposition de chacun des membres.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité ces bilans et rapports d'activités pour l'année 2014.

QUESTIONS DIVERSES

Mutuelle de santé

M. le Maire propose une mutuelle de santé aux employés communaux, comme cela se fait pour certaines administrations et devenue obligatoire pour les entreprises privées en 2016, avec une participation communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter différentes compagnies d'assurances et d'étudier leurs propositions.

Démoussage église

La société ECO COUVERTURES propose un devis de 4988.06 € HT pour :

- le démoussage de la toiture de l'église avec un produit de démoussage et hydrofuge*
- Le nettoyage et la vérification des écoulements d'eau pluviale*
- Le démoussage de la façade sud avec traitement antimousse et hydrofuge.*

Le conseil municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux de démoussage.

Il faudra prévoir l'installation de grillage inox pour protéger l'édifice des déjections des pigeons.

Table et portes coulissantes

Le CAT les Alençons interviendra en 2016 pour la restauration de l'ancienne table de la salle des délibérations et les portes coulissantes à la mezzanine de l'école.

Ecole

Mme la Directrice demande le remplacement des rideaux par des rideaux occultants (anti-feu, classement M1) pour les deux salles de classe afin d'obtenir une meilleure visibilité lors des projections vidéo.

Travaux voirie

La société COLAS viendra reprendre les travaux de béton lavé à l'emplacement du nouvel abri bus pendant les vacances d'automne.

Echange de terrain

Avant de finaliser l'échange de terrain à côté de l'école, il est nécessaire de trouver une benne ou autre contenant pour stocker le matériel de M. Cartry entreposé actuellement dans le garage qui doit être démoli.

Salle des associations

L'évier et le meuble de rangement ont été réalisés.

Matériel

Des tables et chaises ont été achetées pour compléter le matériel de la salle multi activités et équiper le nouveau barnum.

Archivage

M. le Maire propose de missionner une archiviste qui a travaillé pour la Communauté de Communes pour nous guider dans le travail de classement des documents à la mairie. Une estimation sera communiquée ultérieurement.

Guirlandes de Noël

Il s'agit de faire le point sur l'état du matériel et de prévoir éventuellement l'achat de nouveaux décors lumineux pour les fêtes de fin d'année.

Signalisation et sécurité

Il convient de changer le panneau de direction situé devant chez M. Hoguet et de fixer un panneau « sens interdit » accompagné d'une signalisation au sol pour informer les utilisateurs de la salle des fêtes du sens unique allée des anémones.

Granges Mmes VALENCOURT

M. le Maire informe l'assemblée que les deux lettres recommandées adressées à Mmes Catherine et Bénédicte VALENCOURT n'ont pas été retirées à la poste, sans retour à ce jour en mairie.

D'autre part, les travaux de réparation des granges sont en cours de réalisation, un expert sera missionné à la fin des travaux pour garantir la sécurité.

Terrain M. PEETERS

M. le maire informe le Conseil Municipal que le service des Domaines a évalué les 24 m² de terrain et le mur à reprendre à 600 €, soit 1/5^{ème} de la proposition faite par Me LECOMTE. Compte tenu des travaux à réaliser (démolition du mur, création d'un trottoir), la commune a demandé une cession pour l'Euro symbolique.

Me LECOMTE n'a pas encore répondu à cette proposition.

Pose de deux miroirs

Une lettre a été adressée à Mr et Mme BANACH pour solliciter l'autorisation de poser deux miroirs sur leur mur de façon à permettre une meilleure visibilité pour les véhicules qui sortent de la salle des associations.

Aucune réponse n'ayant été faite, une lettre de relance leur sera adressée.

Jardins communaux

Mr.le Maire invite la commission des marais à se réunir pour faire le point sur l'occupation des parcelles de jardins communaux, signer les conventions et poser un poteau escamotable pour éviter une nouvelle détérioration du chemin.

Travaux de voirie

Le service voirie de la Communauté de Communes viendra le 19 octobre à 11 h pour suivre le programme de travaux pour les trois années à venir.

En dehors des travaux d'entretien, il sera demandé une voie de dégagement au niveau du feu tricolore d'accès à l'usine Roquette pour éviter le blocage des véhicules qui se dirigent vers la D1.

Terrains à bâtir (Consorts CAZIER Patrick)

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a proposé aux consorts Cazier l'achat de leur terrain à bâtir pour un prix de 15 € le m², comme convenu lors de la dernière réunion. M. Cazier a refusé cette proposition au nom des Consorts. Il y aura lieu lors de l'élaboration du PLUI d'établir de nouvelles zones constructibles qui permettront l'extension de notre village.

Dissolution du budget lotissement

Mme GUILBERT Receveur ne retrouve pas la délibération de dissolution du budget de lotissement.

Or ce budget n'est plus en fonctionnement depuis plusieurs années.

En conséquence, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de dissoudre ce budget.

La séance est levée à 22 heures 50

Jean-Louis BRUXELLE

Jean-Luc LOGIEST

Odile DERYCKE

Joël EUZENAT

Eric DUBUS

François GAUDIN

Freddy BOULINGUEZ

Christophe BOUTHORS

Eric DERNIS

Johnny DERISBOURQUE

Didier DOMONT

Valérie FERRON

Pascal MERLIN

Laurent VANZWAELMEN

Jacky YOLLENT